

Réglement de visite – v1

Afin d'offrir à nos résidents la meilleure protection possible contre l'infection, nous vous demandons de respecter les procédures et règlements suivants.

Organisation

Pour des raisons d'organisation, la visite dans la chambre du résident doit être demandée la veille de la date de visite prévue. Afin de donner à chaque résident la possibilité d'avoir une visite dans sa chambre, il n'est pas possible de faire une demande de plusieurs rendez-vous à l'avance. Cela s'explique par le fait que seuls deux résidents peuvent recevoir des visiteurs dans la chambre en même temps.

Demande de rendez-vous

Les rendez-vous (pour le lendemain) peuvent être demandés entre 10h00 et 12h00 et de 14h00 à 17h00 en appelant le **(+352) 72 04 54 -3116**.

Seulement les demandes de rendez-vous, passées via ce numéro, seront prises en compte.

Le dimanche, une prise de rendez-vous n'est pas possible. Les rendez-vous pour lundi peuvent être demandés le samedi.

Horaire et temps de visite

Les heures de visite par jour de semaine sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10:00	X	X	X	X	X	X	
10:30	X	X	X	X	X	X	
11:00	X	X	X	X	X	X	
13:30	X	X	X	X	X	X	
14:00	X	X	X	X	X	X	X
14:15							X
14:30	X	X	X	X	X	X	X
14:45							X
15:00	X	X	X	X	X	X	X
15:15							X
15:30	X	X	X	X	X	X	X
15:45							X
16:00	X	X	X	X	X	X	X
16:15	X	X	X	X	X	X	X
16:30	X	X	X	X	X	X	X
16:45							X

La durée de la visite est fixée à une heure.

Procédure de visite dans la chambre du résident

Deux personnes au maximum sont admises par visite. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas comptés comme une personne.

Après avoir sonnée à l'entrée (côté parking visiteur), le visiteur peut entrer au bâtiment et inscrit son nom dans le registre des visiteurs. Par sa signature, il confirme qu'il n'a aucun symptôme de COVID-19 et qu'il n'a eu aucun contact (au cours des 14 derniers jours) avec une personne positive au COVID-19.

La température corporelle est mesurée. Si cette température dépasse 37,5 °C, l'accès au Spidol est refusé.

Après la désinfection des mains, les visiteurs sont accompagnés par un employé dans la chambre des résidents.

Nous vous demandons de porter un masque chirurgical dans toute la maison ainsi que dans la chambre des résidents. Veuillez-vous assurer que la bouche et le nez sont couverts.
Pendant la visite, nous **recommandons** à nos résidents de porter un masque.

Pendant la visite

Si vous ou le résident devaient avoir besoin d'un soutien infirmier ou pour un soin (par exemple, aller aux toilettes, etc...), nous vous demandons de bien vouloir utiliser le "bouton d'urgence" (sonnette) du résident.

Si vous deviez terminer la visite plus tôt, merci de composer le numéro : "3333" sur le téléphone prévu à cet effet.

On viendra vous chercher directement dans la chambre du résident.

IMPORTANT :

- 1) **Le visiteur ne doit en aucun cas quitter la chambre et se déplacer de façon autonome dans l'enceinte du Spidol !!!**
- 2) **Une promenade spontanée dans le parc (dans le cadre de la visite décrite) n'est pas non plus possible.**
- 3) **Le nouveau SAS, n'est ni un lieu de rencontre ni un espace visiteur.**

À la fin de la période de visite

À la fin de la visite, un employé viendra vous chercher dans la chambre et vous accompagnera jusqu'à la sortie. **Un dépassement de la durée maximale de la visite n'est pas possible.**

Dans l'intérêt de la santé de nos résidents, et le respect vis-à-vis des autres visiteurs, nous vous prions de respecter les procédures et les restrictions ci-dessus.

Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre collaboration.



La Direction